

08/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Bazile BEURLET, Sarah BONVALET-YOUNES, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Pierre-Louis PERIN, Jérôme SIGARD.

Absents ou excusés :

Cyril BENOIT, Axelle DEQUATRE, Alexis GOIN (procuration à Raphael CHARPENTIER), Emiliano GROSSMAN (procuration à Mario DEL PERO), Arthur LANIER, Cécile LAVIER (procuration à Nathan ARSAC).

Assistaient à la séance :

Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Marie AZUELOS	Directrice adjointe des affaires internationales
Julie BABIN D'AMONVILLE	Directrice exécutive de l'école de droit
Pauline BENSOUSSAN	Directrice des admissions
Laurence BERTRAND DORLEAC	Présidente de la FNSP
Alexandra BRUN	Coordinatrice de la vie étudiante et associative, campus de Nancy
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Clémence JAMET	Coordinatrice de la vie associative – campus de Paris
Anne-Hélène LECOMTE	Responsable vie étudiante, campus de Menton
Ilaria MILAZZO	Directrice exécutive de l'école urbaine
Anne PETIT	Chargée de la vie étudiante – campus du Havre
Sébastien PIMONT	Doyen de l'école de droit
Tommaso VITALE	Doyen de l'école urbaine
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

*

* *

I.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 3 juin et du 1er juillet 2024	5
II.	Reconnaissance des associations étudiantes	5
III.	Présentation du double diplôme avec l'University of Cape Town	6
IV.	Proposition d'ajustements pour l'admission en master et présentation de la charte des évaluateurs des procédures d'admission à Sciences Po	8
V.	Présentation des parcours en apprentissage à l'École de droit et à l'École urbaine	13
VI.	Point d'information relatif à la rentrée universitaire	16
VII.	Point d'information relatif à l'évolution du critère de ruralité pour la sélection des établissements de l'enseignement secondaire du dispositif CEP	17
VIII.	Bilan de la vie étudiante 2023-2024	19
IX.	Échange d'informations sur des questions diverses	23

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

La séance est ouverte à 8 h 40 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et tous. Merci et bienvenue à ce conseil de rentrée. Je souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée. J'espère que l'été a été bon, j'espère qu'il a été olympique. Je crois que la rentrée a été bonne à Sciences Po et c'est une nouvelle qui, je pense, nous réjouit et nous rassemble, car nous sommes tous sensibles à l'avenir de notre école et justement, il y a des échéances importantes dans quelques jours avec la nomination d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur à la tête de la maison. Je veux donc saluer et remercier Laurence BERTRAND-DORLEAC et Dina WAKED d'avoir accepté de se joindre à nous ce matin pour répondre à nos questions et pour avoir un échange sur le processus de désignation, alors que 3 personnes ont été retenues en fin de semaine dernière et seront présentées au conseil dans 10 jours, le 19 et le 20 septembre. Je vous laisserai compléter et vous cède la parole.

Dina WAKED

Bonjour à toutes et tous. C'est à l'initiative des coprésidents, Raphaël et Chloé, que nous sommes là aujourd'hui pour vous présenter la procédure de sélection du prochain.e directeur.rice de Sciences Po et répondre à toutes vos questions. Suite à l'examen de 25 candidatures d'une très grande qualité, la commission chargée de préparer la proposition soumise au Conseil d'administration de la FNSP et au Conseil de l'IEP de Paris pour la nomination, respectivement d'un nouvel.e administrateur.trice de la Fondation et d'un nouveau directeur.trice de l'Institut, coprésidée par Laurence BERTRAND-DORLEAC, présidente de la FNSP, et moi-même, présidente du Conseil de l'Institut, s'est réuni le 5 et le 6 septembre pour auditionner les candidat.es qu'elle avait sélectionnées lors de la séance du 1^{er} juillet. À l'issue de ces auditions, la Commission de propositions a retenu 3 candidats. Ces candidats ont été communiqués à l'ensemble de la communauté de Sciences Po. La première est Madame Arancha GONZALEZ LAYA, doyenne de l'École d'Affaires internationales de Sciences Po, le second est Monsieur Rostane MEHDI, directeur de l'Institut d'Études Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence et professeur des universités, et enfin, Monsieur Luis VASSY, directeur du cabinet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Pour l'étape suivante, le projet de ces candidats est disponible pour consultation. La proposition de la Commission sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration de la FNSP et du Conseil de l'IEP. Le Conseil de l'IEP se prononcera par un vote le 19 septembre, suivi par le Conseil d'administration de la FNSP le 20 septembre. En cas d'accord entre les deux Conseils, la proposition sera transmise au ministère de l'Enseignement supérieur qui soumettra ensuite la nomination pour un décret présidentiel et un arrêté ministériel pour finaliser la nomination. Je tiens également à préciser que, lors des auditions des candidats devant le CI, je souhaiterais poser une question proposée par les membres du CVEF, en coordination avec Raphaël et Chloé, les co-présidents. Votre participation est essentielle pour assurer une représentation de toutes nos communautés. Je reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir concernant le processus et les candidats, dans la mesure que je peux. Cette décision est cruciale pour l'avenir de Sciences Po et vos remarques et questions sont les bienvenues. Je cède la parole à la présidente de la FNSP.

Laurence BERTRAND-DORLEAC

Nous avons très bien travaillé, avec une Commission qui a bien fonctionné, ce qui n'était pas donné d'avance, dans la mesure où nous avons des membres extérieurs, ce qui change les dynamiques des 2 bureaux qui participent à cette instance. Or, ces personnalités extérieures, que vous avez vues en tant que représentants au CI et au CA, ont beaucoup apporté. Ce sont des personnes qui dirigent ou qui ont dirigé de grands établissements d'enseignement supérieur et un DRH : elles sont habituées à rencontrer des problèmes importants de toutes sortes. Il y a vraiment eu un apport substantiel de ces membres extérieurs. La discussion a été fluide, argumentée, même quand on n'était pas d'accord, il y a eu un véritable respect des uns envers les autres, ce qui est important. Par ailleurs, nous avons été assistés d'un magistrat, Hervé CASSARA, à qui on peut rendre hommage parce qu'on a toujours besoin du droit pour

caler une procédure, en matière de conflits d'intérêts et d'impartialité en particulier, c'était important qu'il soit là. Évidemment, il y aurait des raisons de se plaindre, comme toujours. J'ai une liste très longue à cet égard... ne serait-ce que du point de vue du tempo... Maintenant, il faut attendre. Il faut patienter jusqu'au Conseil. Il y a 10 jours avant le CI, puis 15 jours avant la tenue du CA, c'est donc contraignant. Les auditions auront lieu les 19 et 20 septembre. D'ici là, on peut tous et toutes consulter ou reconsulter les projets. Les CV sont disponibles, on compte sur vous. Vous allez pouvoir les apprendre par cœur et avoir une bonne connaissance de ces candidatures.

L'idée était de ménager une égalité entre les candidats pour que les choses soient équitables. Peut-être que vous avez envie de savoir malgré tout quels étaient nos critères d'évaluation des candidats. Sans entrer dans le secret de la Commission, il s'agissait d'évaluer des candidats en fonction de leur expérience et de leur projet à travers les réponses qu'ils faisaient à nos questions, à travers aussi les manifestations de leur compréhension des problèmes, de ce qu'est Sciences Po et à partir, aussi, des solutions proposées. Les questions ont concerné les points principaux suivants : l'expérience professionnelle et les réalisations principales des candidats, il s'agissait d'évaluer en quoi ces expériences peuvent aider et les préparer à la direction de Sciences Po, la vision à court et à long terme. J'insiste sur cette donnée temporelle, car il ne s'agit pas seulement d'être un praticien, mais aussi un stratège pour Sciences Po. Est-ce que le candidat ou la candidate a une véritable stratégie ? Important aussi, la capacité à comprendre l'habitus, la tradition, l'identité de Sciences Po et les façons qu'elle a de se réinventer, d'évoluer, de rester elle-même tout en se transformant en permanence. La capacité d'entrer dans le concert international des grands établissements d'enseignement supérieur, tout en étant suffisamment singulière pour attirer et pour ménager une différence dans une compétition internationale effrénée. L'idée est de comprendre l'équilibre entre les différentes composantes, parce qu'il y en a plusieurs à Sciences Po, entre les campus et les écoles, les formations, les étudiants, les enseignants internes et externes, les salariés, les partenaires. Sont importantes aussi : la familiarité et l'interaction entre le privé et le public, la gestion de crise, l'expérience, le regard sur la crise actuelle, inévitable, le leadership, la conception du travail en commun, de la décision, la conception du contrat social, de la gouvernance, la compétence en communication en interne et en externe, la faculté de mettre en œuvre des projets. Il fallait citer des exemples à chaque fois pour ne pas rester dans la théorie. On réclamait des candidats des exemples de ce qu'ils avaient réussi, ou raté. Savoir accepter qu'on a raté est intéressant. Il était aussi question de l'éthique et de sa mise en œuvre. Pour la langue, le français est notre langue historique, mais il fallait s'assurer de la fluidité en anglais, puisque le directeur ou la directrice sera amené.e à travailler en anglais. Il y avait donc toujours une question posée en anglais et la réponse était attendue en anglais.

C'est donc tout cela qui nourrissait la discussion et qui permettait d'avoir, en 1 heure 15 minutes, un riche aperçu des talents, des forces et des faiblesses puisque tout le monde en a. En prévision du CA, si vous vouliez poser une question au nom de votre Conseil, je me ferais une joie de la relayer. C'est très important puisqu'on a souvent parlé de la place du CVEF, à laquelle je suis très attachée comme vous savez. Il faut que vous soyez présent d'une manière ou d'une autre.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Y a-t-il des questions sur la procédure de désignation ?

Nathan ARSAC

Merci. J'ai une remarque. Vous dites qu'il y a toujours une raison de se plaindre dans les processus à Sciences Po, les étudiants et étudiantes ne sont pas les derniers à leur faire, surtout ces derniers mois. C'est un choix qui va être important pour les prochaines années au sujet de la stabilité de l'institution. On sait que, selon le profil, on aura plus ou moins de problèmes dans les années suivantes. Les étudiants et étudiantes sont très attentifs à ce qui se passe, aux communications lancées par l'administration. À titre personnel, j'ai l'impression qu'autour de moi énormément de gens parlent de ce processus de désignation des candidats. Les étudiants et étudiantes vont s'intéresser aux CV, aux profils, à tout ce qui est publié sur les candidats. Vous allez avoir ce suivi, en espérant que ce soit un suivi constructif et qu'on puisse essayer d'avancer ensemble, y compris la communauté étudiante, vers un choix qui sera le plus pérenne possible pour l'institution.

Raphaël CHARPENTIER

Je pense que c'est un vœu auquel chacun, chacune se joint. Nous avons tous commencé l'apprentissage par cœur des projets, comme vous nous y encouragez. Nous l'avons évoqué avec Dina, et je suis heureux d'entendre, Laurence, que vous serez disposée à relayer nos questions. Nous avons proposé

avec Cloé, comme ça avait été le cas il y a 2 ans lors du précédent processus de désignation, qu'une question identique puisse être posée par les présidents, au nom du CVEF, à chacun des candidats. Nous avons 2 questions. Je vous remercie Laurence pour votre proposition que j'accepte bien volontiers. Nous avons eu quelques échanges déjà avec Cloé. Nous voulions en discuter collectivement et voter pour l'approbation de ces questions. La première question à laquelle nous avons pensé était une question, que je soumetts à la discussion collective, qui d'ailleurs avait été posée à peu près de la même manière il y a 2 ans : comment comptez-vous utiliser vos 100 premiers jours à la tête de l'institution ? C'est une question qui nous semblait intéressante parce qu'elle permettait de se projeter et d'appeler les candidates et les candidats à faire preuve d'un peu plus de concret sur la manière dont réellement ils comptaient prendre les rênes de la maison, l'organiser, les premières décisions qu'il ou elle comptait prendre. La 2^{de} question pourrait peut-être porter davantage, je le soumetts à la discussion collective, sur les prérogatives cœur du CVEF sur la vie étudiante et associative, sportive notamment, peut-être en demandant comment le directeur ou la directrice compte l'inciter ? Est-ce que sur ces points, il y a déjà des remarques, des interrogations, des demandes différentes ?

Jérôme SIGARD

Je veux revenir sur les événements, les troubles de l'année écoulée : en quelle mesure ces événements ont-ils été au cœur des discussions avec les candidats ? Cela a créé un trouble important dans la maison. Au-delà des mouvements autour de la guerre à Gaza, il y a eu des attaques de la presse, des réseaux sociaux et d'une très grande violence, souvent diffamatoires. Est-ce que la question a été posée ? Avez-vous le sentiment que pour les candidats c'était un enjeu majeur sur les prochaines années de trouver une réponse ? Jusqu'ici, il m'a semblé que nous soyons très discrets. Nous sommes violemment attaqués, mais les réponses internes n'ont pas toujours été du même volume. Par exemple, est-ce que la question de la neutralité de l'institution a été posée par les candidats ? Je sais qu'il y a un groupe de travail sur le sujet. Est-ce que le CVEF aurait une question pour inviter les candidats à être plus explicites sur cette question ?

Laurence BERTRAND-DORLEAC

La question a été posée, mais elle n'était pas au cœur de la discussion, elle en faisait partie. Il y a un très bon livre de Julien BENDA, *La trahison des clercs*, dans lequel il écrit qu'il y a des événements circonstanciels et il y a des principes permanents ; il faut se garder de trop agir en fonction des premiers pour privilégier l'action en fonction des principes. Les questions qui animent actuellement notre institution concernent aussi des problèmes d'effort de neutralité. La question de la neutralité faisait partie des questions importantes de la discussion, et c'est une question qui va être récurrente. La question du conflit israélo-palestinien, majeure, l'est pendant cette période, mais espérons que ce conflit trouvera une résolution. Le problème ne sera pas résolu pour autant du point de vue de la politique de neutralité de l'établissement. Est-ce que je me fais bien comprendre ? Donc, oui, la question a été posée des événements conjoncturels liés à la crise israélo-palestinienne et des « solutions » qui ont été apportées ou qui peuvent être apportées en interne. Mais la question durable importante qui a été posée, c'est la question de la neutralité, enquête en cours à l'appui et nous demandions leur point de vue sur le sujet aux candidats et à la candidate.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Si l'on garde ça, peut-être qu'on pourrait avoir une question de notre part ? On peut en débattre. Elle pourrait être : quel doit être, selon vous, le positionnement de l'école vis-à-vis des conflits internationaux, des mouvements politiques sociaux en France et dans le monde ? Quelle doit être selon vous la communication de l'école dans de telles périodes ? Est-ce que c'est quelque chose qui conviendrait à l'ensemble des membres du Conseil et avec quelque chose de plus ciblé que la question plus large sur la manière d'inciter à l'engagement associatif ? Je vois des signes d'approbation dans la salle et en ligne. Est-ce que cela convient à tout le monde que l'on pose la question sur les 100 jours d'une part et cette question, quel doit être selon vous le positionnement de l'école vis-à-vis des conflits internationaux, des mouvements politiques et sociaux en France et dans le monde ? Quelle doit être selon vous la communication de l'école dans de telles circonstances ? Parfait. Nous partons là-dessus. On vous les transmettra peut-être par écrit, comme ça tout sera parfaitement clair. Je remercie à nouveau les présidentes d'accepter de poser ces questions au nom du CVEF et d'associer de cette manière notre Conseil au processus de désignation. Je vous libère et je vous remercie à nouveau pour votre présence.

I. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 3 JUIN ET DU 1ER JUILLET 2024

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons continuer avec l'adoption des procès-verbaux des séances des 3 juin et 1^{er} juillet. Y a-t-il des procurations ? Je crois qu'elles sont nombreuses, Ismahane GASMI.

Ismahane GASMI

Oui. Madame FITOUSSI donne procuration à Monsieur SIGARD, Monsieur GROSSMAN à Monsieur DEL PIRO, Monsieur GOUIN à Monsieur CHARPENTIER, Madame LAVIER à Monsieur ARSAC.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Nous procédons au vote. Qui approuve les procès-verbaux des 2 séances concernées ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Ils sont adoptés à l'unanimité et je vous remercie.

Le Conseil adopte les procès-verbaux à l'unanimité.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons procéder à un changement dans l'ordre du jour pour permettre la présentation du double diplôme tout de suite, Madame AZUELOS doit s'absenter. En attendant son arrivée, je vous propose d'aborder le point II, Reconnaissance des associations étudiantes. Baptiste.

Baptiste VIVIEN

Merci Raphaël. 152 associations disposaient du statut d'association reconnue cet été. Parmi elles, 58 sont arrivées au terme de leurs 2 ans de statut. En cette rentrée déjà dynamique, 14 associations ont déjà demandé un renouvellement de ce statut, et 2 initiatives ont effectuées une première demande. À l'issue de ce Conseil, cela portera à 110 associations le nombre d'associations disposant du statut pour l'année en cours. Je rappelle que le statut que vous votez aujourd'hui court pour une période jusqu'à septembre 2026.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Nathan ARSAC

Il y a une association Cybersecurity association qui doit changer de nom pour des raisons légales. Est-ce quelque chose de commun ? Comment vous rendez-vous compte de ces choses-là ?

Baptiste VIVIEN

C'est suite à une discussion, notamment de la modification du RVE cet été, avec la direction de la communication et la direction des affaires juridiques où l'utilisation du nom de Sciences Po, qui est je le rappelle, une marque, ne peut pas être utilisée dans le nom de l'association, dans les statuts. La marque est protégée, Sciences Po souhaite vraiment qu'elle ne soit pas utilisée. Il y a eu quelques petites atteintes aux noms. Une association ne peut débiter son nom avec la marque « Sciences Po » car il ne doit pas y avoir d'ambiguïté dans le nom de l'association afin de ne pas créer de sentiment de confusion avec l'institution. On va travailler avec les associations petit à petit, on va faire œuvre de pédagogie sur l'année.

Nathan ARSAC

À quel point est-ce que ces règles sont mises en place et sur quels critères ? Parce que je ne sais pas, mais une association comme Sciences Polémiques, qui va avoir le nom Polémiques derrière, mais Sciences Po au début, est ce qu'il va y avoir des problèmes vis-à-vis de Sciences Po ?

Pierre CATALAN

Ce qu'il faut qu'on évite, ce sont toutes les dénominations qui donnent le sentiment qu'il y a une sorte de filialisation sur des spécialités : « Sciences Po monde arabe », « cybersécurité Sciences Po »..., l'impression, notamment vis-à-vis d'un public totalement ignorant des associations étudiantes ou de l'organisation de Sciences Po, que, comme il y a l'Executive Education, il y a des filiales qui pourraient vendre des produits et de ce fait, comme la direction des affaires juridiques l'a déjà constaté, ce public pourrait subir des arnaques de personnes qui utilisent la marque Sciences Po pour profiter de la crédulité du public. On va commencer par celles dont la dénomination est la plus évidente en termes de risques et on va progresser. Sciences Polémiques n'est pas une priorité, parce que si c'était art oratoire Sciences Po, ce serait plus à risque.

Raphaël CHARPENTIER

C'est un combat ancien de la DVE et à l'époque où j'étais président de Sciences Polémiques, déjà nous avons eu un débat. Sciences Polémiques a toujours été épargnée. C'est l'utilisation de Sciences Po qui posait problème. Y a-t-il d'autres questions ? Non. On va procéder au vote. Qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? C'est un vote favorable à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité la reconnaissance des associations étudiantes.

III. PRÉSENTATION DU DOUBLE DIPLÔME AVEC L'UNIVERSITY OF CAPE TOWN

Raphaël CHARPENTIER

Nous passons à la présentation du double diplôme. Je laisse la parole à Madame AZUELOS.

Marie AZUELOS

Je vais revenir en 3 points sur ce nouveau double diplôme que nous lançons. Un premier point pour vous donner quelques éléments de genèse sur ce projet, un 2^e point, pour parler plus précisément de l'organisation pédagogique, de la maquette, de la structure de ce double diplôme et enfin, un point très important sur le financement des bourses prévues dans ce cadre. Cela fait partie des axes majeurs de ce nouveau projet. Un mot rapide sur l'historique : c'est un double diplôme qui s'inscrit vraiment dans un temps long. C'est l'aboutissement d'un processus, d'une histoire de longue haleine avec l'université de Cape Town. Tout d'abord, un partenariat d'échange qui nous lie avec cette université depuis la fin des années 90. Un premier accord signé en 97 avec la faculté des arts, des sciences sociales. Cela résulte à une connaissance et à une confiance réciproque très importante avec ce partenaire. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie Afrique de Sciences Po. Comme vous le savez certainement, c'est une véritable priorité pour Sciences Po depuis 15 ans que de développer des partenariats institutionnels solides avec les universités sur le continent africain. D'une part, c'est donc une logique partenariale. Nous avons signé 22 accords de partenariat avec les universités en Afrique subsaharienne, dont 6 en Afrique du Sud. Cette priorité Afrique, c'est aussi une volonté forte de Sciences Po de s'inscrire dans le recrutement des meilleurs étudiants africains et de les accompagner aussi dans leur carrière, dans leur contribution au développement du continent africain. C'est dans ce cadre que nous avons signé avec la Fondation Mastercard un partenariat depuis 2017 qui nous permet de financer d'excellents étudiants originaires de l'Afrique subsaharienne qui viennent étudier à Sciences Po. Enfin, ce nouveau double diplôme bénéficie et s'inscrit dans une dynamique institutionnelle très forte, il bénéficie d'un soutien institutionnel du ministère des Affaires étrangères français via le programme ADESFA : Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique. Pour le développement de ce double diplôme et d'autres collaborations aussi au niveau Bachelor et au niveau Exécutive éducation avec l'université du Cap, nous avons reçu une subvention de 120 000 € entre 2023 et 2025 pour soutenir le développement de cette collaboration, notamment de ce nouveau double diplôme, et construire véritablement un renforcement de notre coopération scientifique académique avec cette université qui est la meilleure université du continent africain. Je ne vais pas être longue sur ce cet aspect historique, mais c'était important de le remettre en perspective et de montrer aussi qu'il y a un véritable alignement des planètes, ce qui est propice pour nous, pour le lancement de ce qui sera notre premier double diplôme en Afrique. D'autant plus que ça s'inscrit dans une stratégie internationale des 2 écoles qui sont concernées par ce double diplôme, à savoir PSIA et l'École urbaine, qui toutes 2 ont déployé une ouverture internationale très

importante vers le sud global ces dernières années. Maintenant, je vais vous parler de la structure, de la maquette de ce double diplôme qui est un petit peu spécifique. Nous sommes dans le cadre d'un double diplôme qui concernera 2 écoles, l'École urbaine et PSIA, chacune avec un partenaire différent au sein de UCT. PSIA travaillera avec la Nelson Mandela School of Public Governance. L'École urbaine avec le African center for cities. Nous avons décidé de travailler, de longue date, déjà depuis presque 2 ans, avec le partenaire pour véritablement couper les programmes, faire travailler ensemble les équipes académiques et les chercheurs. C'est un travail assez complexe, dans la dentelle, mais qui nous permet de véritablement nous assurer une progressivité et un couplage de maquette très fin. Ce qui est important aussi, c'est que très tôt dans la discussion, dans les échanges avec nos partenaires en Afrique du Sud, est apparue la volonté extrêmement forte que les étudiants débutent leur parcours en Afrique du Sud à Cape Town afin de pouvoir les socialiser, leur donner les premiers outils méthodologiques, des études de cas sur le continent africain. Ce n'était pas négociable, donc c'est très important aussi de comprendre que dans une relation partenariale comme ça, il faut aussi comprendre quel est l'objectif du partenaire. C'est vraiment un travail ensemble qu'on a voulu mener à bien. On a essayé, nous qui sommes davantage dans un modèle où, généralement, les étudiants ont un double diplôme au niveau master commencent chez nous et poursuivent chez le partenaire, d'être inventif et de trouver les solutions pour pouvoir répondre à cette demande qui nous paraissait effectivement très importante étant donné le prisme et le focus sur le développement du continent africain qu'on veut porter dans le cadre de ce double diplôme. On arrive avec un format, une structure de double diplôme qui va être un sandwich, c'est-à-dire que les étudiants sont recrutés conjointement par les 2 institutions, comme nous le faisons pour tous les doubles diplômes, mais ils débutent leur parcours en Afrique du Sud, ils effectuent leur premier semestre là-bas, sachant que l'année universitaire, étant donné qu'on est dans l'hémisphère sud, est inversée par rapport à nous, ils débutent mi-janvier pour faire un premier semestre qui va de janvier à juin. Puis, ils déménagent et viennent tous en France, à Paris, où ils effectuent 2 semestres consécutifs, soit à PSIA, soit à l'École urbaine. Cela équivaut aux 2^e et 3^e semestre de leur double diplôme, mais en réalité, il s'agit du 1^{er} semestre et 2^e semestre de nos maquettes de Master. Ensuite, ils retournent en Afrique du Sud pour leur dernier semestre, la période de juillet à novembre. Ils effectueront un dernier semestre qui est davantage dans une logique de recherche, donc avec un superviseur académique sur place à Cape Town, et dans une démarche aussi d'insertion professionnelle. C'est ce qui est intéressant aussi dans cette démarche de structure sandwich, c'est qu'ils commencent sur place, ils sont socialisés dans le contexte sud-africain, mais ils terminent également sur place. Pour nous, c'était essentiel dans une logique aussi d'insertion professionnelle des étudiants diplômés de ce double diplôme qui pourront avoir accès aussi au marché du travail plus facilement en étant diplômé en Afrique du Sud à la fin. Je suis un petit peu longue, mais c'est une structure un peu complexe. Je serais évidemment ravie de répondre à vos questions. Un dernier mot pour vous parler de la dimension financière des programmes. Il nous est apparu, dès le début dans la discussion avec le partenaire, que le fait que nous sommes tous 2, l'université Cape Town et nous, partenaires de la Fondation Mastercard, ils sont également bénéficiaires du programme de bourses de la Fondation Mastercard, c'était une véritable opportunité de pouvoir se positionner ensemble vis-à-vis de la Fondation pour réserver un certain nombre de bourses pour les étudiants qui seraient choisis, sélectionnés. Nous avons décidé de réserver 6 bourses par an, à peu près 20 étudiants par cohorte dans le cadre de ce double diplôme, certainement un petit peu plus à PSIA qu'à l'École urbaine, étant donné la taille des écoles. Il y a donc 6 bourses sur les 20 places que nous prévoyons qui seront attribuées à des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne, cela représentera un certain nombre de boursiers au sein du programme. Cela nous paraissait essentiel, tant en termes évidemment d'attractivité, que de pouvoir recruter des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne dans le programme, que de signal et d'accompagnement des carrières des étudiants originaires de la zone qui ne pourraient pas avoir les moyens financiers pour étudier à Sciences Po ou à l'université du Cape Town où les frais de scolarité sont d'environ 10 000 euros par an, ce qui n'est pas négligeable. Un dernier mot en guise de conclusion pour préciser que les admissions à ce double diplôme sont décalées d'un an. Nous n'ouvrirons pas comme nous l'avions envisagé pour cette campagne, mais l'an prochain, pour deux raisons. Tout d'abord, pour des raisons réglementaires internes à l'université du Cap. Je ne l'ai pas forcément mentionné, mais c'est vrai que ce projet, à le soutien du MEAE, c'est aussi la raison pour laquelle le ministère des affaires étrangères nous octroie des fonds, c'est dans la volonté d'accompagner l'université de Cape Town dans son développement. C'est la première fois que cette université signe un double diplôme international. Nous sommes rompus à cet exercice depuis 25 ans, mais pour eux, c'est une première. Cela demande un processus de validation interne beaucoup plus complexe pour eux. Afin que tout soit vraiment très carré, on a décidé de se laisser plus de temps. Par ailleurs, le renouvellement de leur contrat, 2^e phase avec la fondation Mastercard, prend plus de temps

que prévu, comme ça a été le cas pour nous il y a deux ans. Nous préférons attendre d'avoir ce feu vert sur les bourses, car c'est un élément essentiel. Nous n'ouvrons pas ce double diplôme sans pouvoir octroyer des bourses conséquentes pour ces étudiants. C'est pour cela que nous décalons ce double diplôme d'un an par rapport au calendrier prévu. Cela permettra d'affiner, d'être en discussion constante avec le partenaire qui nous rendra visite en la personne de son vice-Chancellor, président d'université en début d'année 2025. Je vous remercie. Je suis à disposition pour vos questions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

Jérôme SIGARD

Côté PSIA, est-ce que ça va s'insérer dans des masters déjà existants ? Est-ce que ça va être un master généraliste ?

Marie AZUELOS

Très bonne question, j'aurais dû le préciser. On ne crée pas de nouveau programme. Tous les masters de PSIA seront ouverts aux candidats qui pourront en choisir un. Ils seront insérés au sein des masters de PSIA et dans le master Public Governance à l'université de Cape Town qui dépend de Nelson Mandela School of Public Governance. Cela reste sur l'offre pédagogique telle qu'elle existe chez nous. Il n'y a pas de modification.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions et je vous remercie et je vous libère. Nous souhaitons une longue vie à ce très beau double diplôme.

IV. PROPOSITION D'AJUSTEMENTS POUR L'ADMISSION EN MASTER ET PRÉSENTATION DE LA CHARTE DES ÉVALUATEURS DES PROCÉDURES D'ADMISSION À SCIENCES PO

Raphaël CHARPENTIER

Nous reprenons le fil de notre conseil et peut-être aussi le fil des événements, avant de parler de la rentrée, un petit ajustement sur la charte des évaluateurs et sur la procédure de master. Peut-être que nous aurons une présentation complète lors du prochain CVEF quand tout aura été bordé de la campagne d'admissions qui vient de s'achever. Pauline BENSOUSSAN va nous en dire quelques mots.

Pauline BENSOUSSAN

Merci. On avait prévu de vous parler de 2025 avant 2024, ce qui n'est pas très logique, mais on finalise le bilan des admissions qui sera présenté en octobre. On peut déjà vous dire avec une grande joie qu'on a une attractivité pour la campagne 2024 qui était très bonne, on a plus de 8 % en hausse de candidatures au global. On est à près de 25 000 candidatures. L'année n'a fait que renforcer notre attractivité. On vous présentera l'ensemble des chiffres, comme d'habitude, à l'horizon du mois d'octobre. Pour aujourd'hui, on est déjà dans une préparation très intensive de la campagne 2025 qui ouvrira, sans doute, fin septembre pour les masters et en octobre pour le collège universitaire. On vous propose quelques ajustements du règlement master qui n'a pas été revu depuis plusieurs années. Il y a eu en 2022 une dernière modification. Je rappelle très brièvement le contexte. On a besoin sur le règlement des admissions de mettre à jour ces règlements de façon régulière par rapport à des évolutions réglementaires, mais aussi par rapport à nos pratiques puisque l'idée, c'est toujours d'être en phase sur le règlement et sur nos pratiques. Il y a également le fait que, chaque année, on est confronté à des cas auxquels on n'avait pas forcément pensé, donc on fait des rajouts pour être le plus clair possible. On a aussi une volonté de transparence par rapport à nos candidats et donc, il est important que certaines choses soient précisées. Il n'y a pas de changement sur le fond de la procédure master puisqu'on va attendre la nouvelle direction, mais on a comme objectif une réflexion globale sur les procédures d'admission au niveau master cet automne, comme on l'avait eue l'année dernière sur le collège universitaire. On soumettra à horizon du printemps prochain les modifications sur le fond si elles sont considérées comme pertinentes et validées. Pour vous résumer le document que vous avez reçu, qui est un document qui est beaucoup barré et qui n'est pas forcément le plus lisible, on a repris 4 types de

modifications. La première est très importante, cela concerne la protection des données personnelles des candidats, en lien avec le RGPD. On a rajouté une annexe, vous la connaissez, ce sont, à peu près, les éléments qui sont dans le règlement des admissions au collège qui ont été repris. Ensuite, il y a eu une mise à jour du règlement par rapport aux pratiques. Si vous le souhaitez, je peux lister tout ce qui a été supprimé et rajouté, la question de la dispense de l'oral sur la procédure française qui n'était jamais utilisée, la suppression de l'exception des oraux à distance parce que vous savez que dorénavant, tous les oraux sont à distance. C'est plus l'inverse qui aurait dû être mentionné. On a également supprimé l'affichage des résultats dans les locaux puisqu'on ne le fait plus déjà depuis très longtemps, en lien avec la protection des données, et également, la validation de la candidature qui n'est plus d'actualité puisque c'est dans l'espace sécurisé que le candidat suit sa candidature et enfin, également, sur le champ d'application de la procédure internationale pour les universités allemandes, autrichiennes et russes, puisque les 180 crédits CTS font office d'éligibilité. Je salue mes collègues des masters qui sont tous concernés par le sujet. Sur le troisième type de modification, c'est sûr des reformulations ou des précisions de certains candidats. On précise que les informations doivent être complètes et sincères. On a reformulé les articles liés au double diplôme, à la communication aux candidats, à l'intégration des candidats une fois admis, aux recours et aux conventions sur la PFM. Il n'y a pas eu de changement de fond. C'est une réécriture des articles. On précise sur l'entretien à distance que le candidat ne peut pas être enregistré par lui-même et surtout, qu'il doit être seul. On a eu un petit cas cette année, on s'est dit que c'était toujours mieux de préciser. On a également ajouté une précision sur la composition des jurys d'admissibilité. On a reformulé le champ d'application de la procédure française et internationale, on s'est calé sur ce qui est écrit sur notre site Internet, qui est plus visible. Généralement, les candidats consultent plutôt les sites Internet que le règlement. Enfin, une dernière précision qui concerne les candidats au cursus de l'école de journalisme sur la procédure internationale où il n'y a pas d'oraux normalement dans cette procédure à la fois sur le master journalisme et également sur le master joint avec la PSIA, il y a un oral et on a considéré qu'il était important de le préciser. Il s'agit d'une étape supplémentaire qui doit être réussie après une première étape qui est la même que pour tous les autres candidats, c'est-à-dire une phase d'admissibilité et une phase d'admission qui consiste en une évaluation de dossiers par deux évaluateurs. Je suis à votre disposition avant de passer à la charte, à moins Raphaël que vous souhaitiez que je parle directement de la charte.

Raphaël CHARPENTIER

C'est un seul vote ? Non. Dans ce cas, finissons d'abord ce point et on abordera la charte. Y a-t-il des questions ?

Florence DANTON

Merci pour ce détail. Quelques questions sur 2 des articles pour voir s'il ne serait pas possible d'améliorer les choses en anticipant sur des situations connues dans le passé. D'abord, sur l'article 5.4. où il est question de la pratique de l'anglais. Il n'est pas de question du niveau de français. Ne faudrait-il pas introduire également des précisions sur les prérequis nécessaires en français ? Ce n'est mentionné à aucun endroit alors que, par rapport à la procédure PIM, cela vaut peut-être d'être ajouté. Une autre question concernant l'article 3.8., qui ressort d'une expérience que nous avons et qui est de plus en plus fréquente : celle d'étudiants qui ne se manifestent pas après avoir été déclarés admis. Entre le moment où ils reçoivent un avis favorable pour leur admission et le moment où ils devraient se prononcer sur leur inscription administrative, ils disparaissent des radars. Pour les équipes pédagogiques, c'est un vrai souci parce que, pendant plusieurs mois derrière, on est obligé de les relancer, et c'est beaucoup de travail. Durant l'année, à deux reprises au moins, on est sollicité par les services centraux pour se positionner, à chaque fois qu'il y a un jury de diplomation, pour savoir si oui ou non ils sont en abandon. On ne sait pas s'ils sont en report, en abandon, on considère dans l'année qui suit l'admission qu'ils sont potentiellement en report, mais ce n'est certain. N'y aurait-il pas moyen d'améliorer la procédure au moment de l'admission, en leur demandant de manière extrêmement explicite, s'ils souhaitent ou pas un report, de façon à ce que cela soit statué dès le départ et qu'on n'ait pas à « courir après » cette information pendant toute l'année, ce qui est, encore une fois, extrêmement fastidieux et lourd pour les équipes pédagogiques. Ce sont deux suggestions d'amélioration. Merci beaucoup.

Nathan ARSAC

Merci beaucoup. Je rejoins les remarques précises de Madame DANTON. J'ai d'autres choses à ajouter sur la notion de dossier incomplet. La plupart de ces évolutions sont logiques et bien amenées, mais sur ce point, j'aimerais savoir à quel moment on se rend compte dans le processus d'admission qu'une personne a un dossier incomplet. Est-ce qu'il y a la possibilité de notifier cette incomplétude à la personne ? Je pense notamment aux frais qui sont payés pour la candidature, ou dans tous les cas, ça représente une contrainte. C'est vrai que si l'institution peut voir les dossiers, ou en tout cas signifier s'il manque quelque chose, que ce ne soit pas simplement un refus de toute intervention, du simple fait que ce ne soit pas complet, ça peut être intéressant.

Raphaël CHARPENTIER

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Pauline BENSOUSSAN je vous laisse répondre.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup pour vos questions. Première question sur l'anglais et le français, c'est une question très pertinente qu'on souhaite aborder, notamment dans le cadre de la réflexion qu'on aura à l'automne. Là, l'idée, c'était de ne pas faire de modification sur le fond, mais sur l'ensemble des prérequis, car on a des prérequis de langue. Ce seront des choses qui seront discutées. Par ailleurs, on l'a discuté déjà avec le collège universitaire. Ce sera une discussion sans doute plus globale, transversale sur l'ensemble de nos procédures pour le niveau exigé à la fois en français et en anglais. On compte avoir ce débat avec l'ensemble des secteurs pédagogiques, des enseignants qui sont relayés notamment par les écoles et par le collège. Sur la 2e question qui concerne l'intégration, une fois que le candidat est admis, il passe à la direction de l'accueil et de l'accompagnement pour finaliser ces inscriptions administratives et faire ses inscriptions pédagogiques. On sait qu'on a beaucoup d'améliorations sur le process et sur la possibilité qu'on a de suivre mieux ces candidats. À l'automne, on aura la question des listes d'attente qui permettrait que quand un candidat refuse son admission, on puisse appeler un autre candidat, ce qu'on a, par exemple, sur Parcoursup, avec des délais qui sont très courts pour les candidats. En tout cas, ce sont des éléments qui vont être réfléchis en lien avec à la fois les services, les pratiques et les possibilités de faire évoluer ce point. Pour la question sur les dossiers incomplets, les dossiers au niveau master sur la procédure internationale, il y a une phase, une fois que le dossier est validé, de complétude des dossiers et les candidats sont relancés par les services de la direction des admissions pour compléter. C'est quelque chose qui n'existe pas sur la procédure française. C'est un de nos objectifs de faire aussi de la complétude sur la procédure française. On l'a fait sur l'anglais cette année, par exemple, et on l'a fait également sur les attestations de bourse du CROUS pour les candidats qui sont exonérés des frais d'admission. On laisse toujours un délai aux candidats pour nous renvoyer l'information. On les invite aussi dans nos journées portes ouvertes ou dans nos webinaires pour bien vérifier cette question. Ils ont la possibilité aussi sur les lettres de recommandation (ce qu'il y a en master), de relancer les professeurs qui n'ont pas respecté les délais. Ils ont dans leur espace sécurisé cette vision. Par exemple, ils peuvent nous redonner d'autres noms de professeurs, mais si au bout d'un délai, qui est quand même assez restreint, qui peut être de 72 heures ou d'une semaine en fonction du document demandé, le candidat n'est pas en mesure de nous donner le document, s'il est sur la procédure internationale, il passera au jury suivant, c'est-à-dire que jusqu'à la fin de la candidature, il peut sur la PFM, la procédure française, car c'est qu'un seul délai, c'est plus contraignant. On invite vraiment les candidats à vérifier que l'ensemble des pièces est bien fourni.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Passons à la partie vote qui est importante sur ce point, est-ce qu'il y a des votes favorables ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Pauline, sur la charte des évaluateurs.

Le Conseil approuve les modifications du Règlement des admissions en master à l'unanimité.

Pauline BENSOUSSAN

Peut-être un petit point de contexte sur la charte des évaluateurs pour vous dire que, jusqu'à présent, il n'y avait qu'une charte pour les évaluateurs qui évaluaient des dossiers de candidature pour le collège universitaire. On a considéré qu'il était important de formaliser pour l'ensemble des processus d'admission, à la fois pour les dossiers et pour les oraux. Comme vous avez pu le lire, ce sont des principes assez intuitifs, mais on se dit que c'est toujours mieux de les mettre sur papier. Je peux les reprendre de façon très brève et répondre à vos questions. Le premier concerne le fait que, quand vous

vous engagez à être évaluateur, vous ne pouvez pas en parallèle avoir préparé les candidats de façon lucrative, ou non d'ailleurs, aux campagnes d'admission de Sciences Po. Le 2^e principe concerne la confidentialité de la procédure d'admission. On vous donne un certain nombre d'informations quand vous êtes évaluateur. On souhaite que ces informations restent confidentielles. Le 3^e principe concerne la confidentialité des dossiers des personnes que vous allez voir à l'oral. Ça, c'est pour la confidentialité au regard du candidat. Le 4^e principe est assez évident, mais comme on n'était pas très précis, je pense qu'il y avait un petit flottement. On considère dorénavant que quand vous avez un lien direct, on a considéré les enfants, les frères et les sœurs, avec quelqu'un qui candidate l'année où vous serez en capacité d'évaluer, sur le cycle de formation, soit du collège, soit du master, on vous demande de vous déporter totalement de la procédure, puisque là encore, vous pouvez avoir accès en tant qu'évaluateur à un certain nombre d'informations. En revanche, si vous avez des connaissances familiales, directes ou indirectes, on a pensé notamment aux enfants de collègues, qu'on peut considérer comme un lien indirect, on vous demandera si le dossier ou l'oral vous est attribué de vous déporter et de nous informer. On précise également que si vous avez des doutes sur cet article de ne pas hésiter à nous contacter pour qu'on puisse évaluer avec vous la question du conflit d'intérêts, pour le dire de façon très courte. Le 5^e principe, c'est que vous vous engagez à chaque fois que vous évaluez chaque année à participer à une formation. On va être beaucoup plus rigoureux sur ce point. Avant, on considérait que si vous l'aviez fait l'année d'avant, vous n'aviez peut-être pas besoin, il n'y avait pas de grandes nouveautés. Là, on souhaite vraiment que tous les évaluateurs y participent. On a eu une suggestion d'une école qui souhaite qu'on rajoute, je pense que c'est pertinent – ce n'est pas écrit, mais on le va rajouter – le fait d'avoir une connaissance minimum du contenu de la formation que vous évaluez, c'est-à-dire que si on vous donne, je te regarde Julie, un dossier de l'école de droit, on souhaite voir quelles sont les formations qui sont proposées et de la même façon pour l'ensemble des écoles et le collège universitaire. Ensuite, on précise que, si vous renoncez, pour des raisons qui vous appartiennent, de ne pas évaluer, de nous prévenir avant d'avoir accès au dossier. On a chaque année des désistements, ça arrivera encore, mais c'est vrai que plus on peut l'anticiper, plus c'est facile pour nous. On précise également dans le principe 7 que vous vous engagez à respecter les critères qui ont été définis dans le cadre de vos évaluations. On précise également que, parfois, la direction des admissions, dans la préparation des jurys ou quand il y a des recours des candidats, revient vers l'évaluateur pour mieux comprendre ce qu'il a écrit, la façon dont l'entretien s'est déroulé. Cela surprend parfois les évaluateurs, on s'est dit que c'était plus simple de l'écrire et comme ça, vous savez que vous pouvez être dans certains cas recontacté. On précise qu'il faut respecter les délais et les horaires. C'est vraiment important parce qu'en dehors du fait que pour la direction de l'admission, c'est un relais très opérationnel, pour les candidats également, c'est important quand ils attendent des réponses. Pour les jurys, notamment sur les internationaux, on s'engage à donner des résultats à des dates assez courtes, comme pour les oraux. Sur les commentaires des évaluations, on souhaite aussi préciser, c'est le cas dans 99 % des commentaires, qu'ils soient appropriés avec un style qui respecte le candidat. On précise également à chaque jury qu'on ne souhaite pas d'éléments de discrimination. Cela s'inscrit dans ce que fait l'institution à l'échelle de la scolarité. On va le remettre vraiment en avant aussi dans la phase d'admission. Enfin, le dernier article est en lien avec la protection des données, on aurait pu le lier à l'article 3 : une fois que la campagne d'admission est terminée, vous vérifiez et supprimez les dossiers que vous avez sur votre ordinateur, vous passez par le logiciel de Sciences Po, mais on ne sait jamais. On vous propose de les supprimer pour respecter la confidentialité des candidats.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. À titre personnel, étant moi-même évaluateur de dossiers au collège universitaire, je peux dire combien ces modifications sont bienvenues. Je pense que chacun essayait de les respecter, il est de bon ton de respecter plus encore et d'inscrire sur la formation des évaluateurs, qui est quelque chose de nécessaire, bien que les évaluateurs pourraient grincer des dents à l'idée de devoir refaire une formation, je pense que vous avez infiniment raison. Y a-t-il d'autres questions ?

Nathan ARSAC

Une remarque rapide. Ce sont des changements qui sont bien amenés et nécessaires, sans doute que c'est toujours bien d'apporter des garde-fous pour respecter les candidats, les étudiants. Comment est-ce que concrètement ça se passe sur le recrutement de ces examinateurs ? Est-ce qu'on est sur une quantité d'examineurs qui sied pour l'administration ? Est-ce que c'est difficile pour vous ? Comment se pose cette question au sein de l'administration ?

Pauline BENSOUSSAN

C'est une très bonne question. Les viviers d'évaluations sont très différents selon nos procédures d'admission. Pour le collège universitaire, on a un vivier interne et un gros vivier externe, notamment d'enseignants du secondaire, qui a été renouvelé en 2021. Tous les ans, on a des évaluateurs qui décident d'arrêter, on en a des nouveaux. On a aussi la direction de Sciences Po qui, dans certains cas exceptionnels, décide de ne plus confier d'évaluation à tel ou tel évaluateur. Pour les oraux, c'est uniquement en interne, soit du personnel administratif, notamment de campus, mais aussi des écoles, puisque vous savez que l'admission en première année, pour le collège universitaire, il y a des enseignants, des chargés d'enseignement et des enseignants de la faculté permanente qui font ces oraux. Pour les masters, sur la phase d'admissibilité de la procédure internationale, c'est la direction des admissions qui porte un premier regard sur le dossier. Puis, ce sont 2 évaluateurs uniquement de la faculté permanente qui évaluent les dossiers. Les écoles qui évaluent, ont un programme pour chaque candidature. C'est un double regard. Pour la procédure française master, ce sont à la fois les écoles également et des enseignants. Nous avons là une variété plus large puisque vous avez l'ensemble des chargés d'enseignement qui peuvent évaluer et la faculté permanente n'est pas exclue sur la procédure master. Avec cette charte, on a comme objectif de vraiment renforcer notre connaissance du profil des évaluateurs. Cela va de pair avec la formation qu'on souhaite plus rapprochée.

Nathan ARSAC

Cela doit être un moment particulier dans l'année quand les professeurs de la faculté permanente sont appelés à se prononcer sur les admissions, est-ce que c'est quelque chose qui est fait de bon cœur ?

Pauline BENSOUSSAN

Je laisse la parole à ceux qui sont mandatés de la faculté permanente dans la salle. Ils répondront mieux que moi.

Sébastien PIMONT

Je suis professeur de droit à l'école droit. C'est un vrai engagement des enseignants professionnels et de la faculté permanente, car il est très important de sélectionner les étudiants et étudiantes qui vont se retrouver en master dans nos cohortes. Il y a une réelle motivation, comme dans tous les établissements d'enseignement supérieur, car faire une promotion, c'est une des choses les plus importantes. Il y a un vrai engagement.

Tommaso VITALE

Il y a de grandes discussions entre les chercheurs, les professeurs. C'est très important. Tout le monde discute de cela en ce moment.

Raphaël CHARPENTIER

Je peux témoigner aussi du côté des chargés d'enseignement, il y a un vrai engouement, en témoigne le nombre de personnes qui, chaque année, me demande comment faire pour évaluer à leur tour, naturellement, je ne leur donne pas les contacts nécessaires pour garder jalousement les dossiers ! Une question par Cloé ARTAUT. Ensuite, on va passer au point sur l'apprentissage parce que je sais qu'il y a des contraintes horaires.

Cloé ARTAUT

Merci pour ces précisions. Je voudrais savoir si vous prévoyez pour les prochaines admissions une communication pour expliquer les principes qui régissent l'évaluation des dossiers. J'ai eu l'occasion d'en évaluer l'an dernier, et j'y ai pris beaucoup de plaisir pour répondre à la question de Nathan. Il y a toujours des rumeurs circulant sur de potentiels biais, sur le fait que certains évaluateurs auraient tous les dossiers de Henri IV, élimineraient les moins bons candidats, etc. Prévoyez-vous une communication solide pour démentir les idées reçues sur la procédure ?

Pauline BENSOUSSAN

Sur ce point, on prévoit de préserver le vivier d'évaluateurs. On va aborder ces questions, car on les pose régulièrement, mais je ne pense pas qu'il y ait de plan de communication visant à démentir ce qu'on ne fait pas. Le directeur a été interrogé lors de la conférence de presse et a réaffirmé que Sciences Po ne boycottait aucun lycée français ou à l'international. On essaie de garantir le plus d'équité entre nos candidats. On va continuer dans ce sens.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. L'échange pourra reprendre le mois prochain puisqu'on vous retrouve pour présenter la campagne d'admission qui vient de s'achever.

V. PRÉSENTATION DES PARCOURS EN APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE DE DROIT ET À L'ÉCOLE URBAINE

Raphaël CHARPENTIER

Avec du retard, je vous prie de bien vouloir m'en excuser, j'accueille des doyens et les directrices exécutives des écoles des affaires urbaines et de l'école de droit pour un point sur les apprentissages. C'est un sujet qui nous tient à cœur en plus, donc nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir.

Tommaso VITALE

Merci beaucoup. Je fais un rappel rapide du projet pédagogique de l'école urbaine, pour dire qu'à l'école urbaine, on a 4 masters et un double diplôme. Dans chaque master, il y a une place très importante pour les fondamentaux, c'est-à-dire les 5 plus grandes disciplines de Sciences Po et après, un grand parcours de spécialisation et de professionnalisation. La professionnalisation à l'école urbaine ne passe pas seulement par l'apprentissage, même si on a décidé il y a longtemps, d'ouvrir le master STU en parcours d'apprentissage. C'est un master en français qui est plutôt dédié à la gouvernance des villes en France et en Europe. Je voudrais mettre en avant le fait qu'on a créé il y a 4 ans un master. À l'époque, il s'appelait GETEC, maintenant, c'est GETIC Governing Ecological Transition in Cities, qui est très centré sur les politiques environnementales et de transition et d'adaptation, qui sont plutôt développées par les villes des pays du Nord, donc les pays à capitalisme avancé. C'est un master de 2 ans, avec entre 35 et 40 étudiants, très attentif à l'analyse des politiques publiques et du jeu d'acteurs publics et privés pour piloter cette transition. C'est un master qui a déjà diplômé les premières cohortes et qui a beaucoup de succès sur le marché du travail. Ce master, qu'on peut voir de façon très synthétique, a déjà dans son domaine des parcours de professionnalisation très forts qui sont des parcours typiques de l'école urbaine. C'est lié à la question du stage, une pédagogie de terrain, à la présence importante et massive d'ateliers professionnels et à une modalité d'organiser l'enquête de terrain comme modèle de compréhension de la politique sociale des villes, mais aussi des comportements des professionnels et des facteurs de succès et de failure dans les villes. On a pensé ouvrir une filière en alternance, car l'expérience faite en français de STU est très positive. C'est une expérience construite sur l'idée d'une modalité de 3 jours de cours et 2 jours d'alternance ou à l'inverse, dans le semestre 4, de 2 jours et 3 jours. Avant de faire cette proposition d'ouverture de l'alternance d'un master anglais GETIC, on a fait une enquête de grande envergure avec tous les diplômés de STU. On a vu un très fort taux de satisfaction. Le nombre d'heures de cours est le même que le modèle de stage, un semestre plein ici, un autre de stage, mais pour beaucoup d'étudiants, le fait de pouvoir travailler et étudier en même temps sur une année a des effets importants de professionnalisation, de réduction des coûts, un peu de réduction de l'inégalité, mais aussi des effets très importants sur la question de l'efficacité. C'est pour cela qu'on a décidé de faire un peu plus après cette enquête. On a fait 4 focus group, un avec les étudiants de master anglais GETIC et GLM et 3 avec des employeurs qui sont censés être intéressés pour avoir des profils avec une connaissance minimale du français, mais capables d'écrire, travailler, discuter, parler, faire des projets en anglais. Ce sont de grandes entreprises, y compris la ville de Paris, mais aussi le CERMA, les grandes entreprises d'utilités urbaines dans le secteur de l'eau, de l'énergie, du transport et des mobilités. On a eu des retours très encourageants sur le fait qu'il n'y a pas d'autres formations qui offrent de l'alternance, de l'apprentissage avec une focale sur la gouvernance des transitions écologiques à l'échelle des territoires et des villes, qu'il n'y a pas de filière en alternance en anglais, et qu'au fond, il y a quelques masters en alternance plutôt attirés par l'ingénierie, mais qui ne sont pas très professionnalisants, alors que nos étudiants semblent rentrés bien équipés dans le marché du travail, notamment pour l'avantage de ce qu'ils apprennent grâce à ce projet collectif pendant la première année. Ce qu'on a à l'esprit, c'est d'ouvrir au plus tôt, c'est-à-dire l'année prochaine pour les étudiants en 2e année et, si la proposition est approuvée, pour ce semestre aux étudiants qui sont en 1^{re} année, de développer une première phase de transition en 2025 - 2026, sur la base des effectifs actuels, avec l'hypothèse d'avoir plus ou moins

25 étudiants dans la filière ordinaire et de 10 à 15 étudiants dans la filière en alternance. À partir de 2025, 2026 de pouvoir être plus attractif, donc d'augmenter les effectifs et d'avoir un peu plus de personnes dans cette filière. En termes de dispositif d'accompagnement, on pense vraiment au même dispositif que ceux qu'on a développés et adaptés pour STU au cours des années. De manière plus générale, on veut garder exactement le même contenu, et donc avoir sur les mêmes thèmes, des cours qui se développent sur un semestre pour la filière ordinaire, et d'autres qui se développent sur 2 semestres de façon à garantir la cohérence de la formation même pour la filière alternance.

Sébastien PIMONT

Je vais vous renvoyer au document que nous vous avons adressé. J'ai quelques points rapides à aborder. Premier point, ce n'était pas une demande de l'école de droit, mais de la direction, d'ouvrir dans toutes les écoles des formations en alternance. 2^e point, on n'avait pas ça à l'école de droit, car comme à l'école urbaine, on avait toute une série de modalités de professionnalisation qui ne passait pas par l'alternance, notamment une césure entre la 1^{re} et la 2^e année qui, dans le master droit économique, est choisie par 8/10 étudiants. Cette année de césure, est une année de stage, généralement dans 2 cabinets d'avocats. 3^e point, en réfléchissant, il est apparu que nous avons un certain nombre d'objectifs que nous pouvions mettre en œuvre en adoptant l'alternance à l'école de droit. L'un des principaux objectifs était d'avoir une cible qui n'était pas habituellement la nôtre, les directions juridiques. Quand je parle de cible, je songe aux futurs employeurs de nos étudiants. Quand nos étudiants travaillent dans le secteur privé, je mets donc de côté les magistrats et les commissaires de police, par exemple, ils vont presque systématiquement dans des cabinets d'avocats. 8/10 passent ainsi l'examen du barreau. Cela ne veut pas dire qu'ils restent avocats toute leur vie, au bout de 5 ans, un certain nombre font autre chose. La possibilité d'aller dans des directions juridiques, ce qu'ils ne font pas pendant leur césure, était couverte par le mécanisme de l'alternance, pour avoir une expérience avec ce type d'employeur. Ensuite, il y avait des contraintes qui expliquent (vous pouvez vous reporter en page 4) le modèle d'alternance que nous avons dû choisir. Ces contraintes, c'était d'abord notre propre modèle pédagogique. Je m'explique, on pratique une pédagogie inversée. Les étudiants doivent travailler avant de venir en cours pour que les cours soient plus utiles. Or, si on faisait rentrer dans une semaine, comme le fait Tommaso, 3 jours dans une entreprise et 2 jours à Sciences Po, ça voulait dire que les 2 jours à Sciences Po étaient remplis de cours. Nous n'avons pas besoin de gaver nos étudiants, il faut absolument qu'ils se préparent avant les cours. C'était très compliqué. D'où ce modèle : on prépare une alternance pour notre 2^e année sur 2 ans. Comme ça, les étudiants ont le temps de suivre les cours selon notre modèle pédagogique et de surcroît, nous n'avons pas diminué le nombre d'heures de cours théoriques que nous donnons à nos étudiants, puisque c'est en 2 années. Cela peut paraître bizarre, mais notre autre contrainte, c'est que nous regardons du côté des facultés de droit françaises. Nous formons des juristes en 2 ans de master et nous devons maintenir le nombre d'heures de cours initialement prévus. Ensuite, cela a été un travail collectif, avec Catherine BLANC qui s'occupe de l'alternance dans notre maison, du côté de l'école de Droit, Caroline JOHNSON, Claire RAMEAU, mais aussi l'ensemble des instances formelles et informelles de l'école de Droit : le Conseil stratégique, le Conseil pédagogique. Je regarde Pierre-Louis qui vient aux réunions qu'on nomme « Les petits déjeuners des doyens », qui sont des réunions avec tous les enseignants professionnels invités mensuellement à l'école de droit et nous discutons de tous les projets. À cette occasion, nous avons parlé de l'alternance. Je le dis publiquement, le travail qui a été fait par les équipes est un super travail qui a été validé, avec le soutien des professions, notamment des directions juridiques, 6^e point, le résultat qui a été présenté, que vous trouvez en pages 5 et 6 du document, est assez équilibré. Il n'a pas encore attiré énormément d'étudiantes et d'étudiants, mais c'est la première année que nous commençons. Il y a 5 personnes qui sont intéressées. C'est logique, c'est une phase test. On a beaucoup d'autres instruments de professionnalisation. Il faut que l'alternance trouve sa place. L'alternance est limitée à un master qui correspond le plus aux professions de direction juridique, c'est la spécialité du master, entreprise, marché, régulation. Enfin, la question qui demeure, nous aurons l'occasion avec les parties prenantes de l'école de droit et de la formation continue, d'alternance à Sciences Po d'en discuter : est-ce qu'il faut élargir à d'autres spécialités de master ? Pourquoi pas. Certains cabinets d'avocats ne se sont pas montrés insensibles à la possibilité d'utiliser l'alternance. On pourrait peut-être élargir, cela deviendrait une autre modalité de professionnalisation, y compris pour les cabinets d'avocats. J'ai été un peu rapide, mais je peux répondre à toutes les questions.

Raphaël CHARPENTIER

Y a-t-il des questions ?

Florence DANTON

Merci pour cette présentation et ces beaux projets, on sait que l'alternance, l'apprentissage en général sont des tremplins pour l'emploi de nos étudiants. C'est très important d'avoir un développement de ce type de formations au sein de nos écoles. Je ne vais pas revenir sur les réserves que mon collègue élu CFDT au CI a déjà émis sur le développement des politiques d'apprentissage actuellement. Aujourd'hui, on sait que les primes à l'embauche, les exonérations fiscales et la baisse des subventions aux centres de formation sont en jeu. Il peut y avoir une remise en question de tous ces avantages à l'avenir. Il y a des points d'interrogation sur la suite. Quoi qu'il en soit, notre point est aussi de corréler cela avec le travail des équipes. Je vais poser une question qui n'étonnera personne venant de la CFDT, qu'en est-il des équipes, est-ce qu'il y aura des recrutements supplémentaires pour s'occuper de ces programmes ? Sinon comment cela va-t-il être géré ? Quand je parle de recrutements supplémentaires, on s'est posé la question évidemment au niveau des écoles, mais on se la pose aussi en central auprès de Catherine BLANC, qui a l'air d'être de plus en plus occupée, pour ne pas dire plus, et de savoir comment tout cela peut être géré dans un cadre un peu incertain pour la suite. Dans quelle mesure engage-t-on des équipes et jusqu'à quel point ?

Nathan ARSAC

Merci pour la présentation et merci pour ces points, Madame DANTON, ils sont nécessaires pour les équipes. Du point de vue des étudiants et étudiantes, ce recours de plus en plus possible à l'apprentissage, à l'alternance, c'est très positif parce que c'est un tremplin pour l'emploi important, c'est la possibilité de faire une année assez différente de ce qui est proposé quand il y a uniquement du présentiel en cours. En revanche, il y a toujours cette question de frais de scolarité qui sont amenés assez systématiquement quand on parle de ces sujets. Il ne faut pas que l'apprentissage devienne une stratégie pour payer moins cher les frais de scolarité qui sont en augmentation chaque année. C'est un sujet. Je ne saurais pas précisément l'estimer. Je ne pense pas qu'on puisse le faire selon les populations d'étudiants qui choisissent l'apprentissage. C'est pour mettre un point d'attention là-dessus. J'ai une question pour Monsieur PIMONT en rapport avec ça. Sur cette année, qui est la 2e année qui serait en alternance étalée sur 2 ans, sur les frais de scolarité demandés aux étudiants et étudiantes, est-ce qu'on est sur des frais de 1 an ou les frais de 2 ans ?

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. De ma part, une question précise sur l'école de droit, notamment sur le master droit public économique qui aurait pu être aussi intéressé et intéressant pour avoir une alternance. Est-ce que c'était quelque chose d'envisager ? Pourquoi ça a été écarté dans un premier temps ? Je veux redire aussi notre soutien global, on l'a plusieurs fois évoqué dans ce Conseil, à l'apprentissage et au fait que la direction dans son ensemble ait demandé ce mouvement global auprès des masters et des écoles.

Tommaso VITALE

Par rapport à la question de la charge de travail et des perspectives, est-ce que le gouvernement va couper ou pas ? Je pense qu'on ne sait pas ce que le gouvernement va faire. Il y a une dette de la France. Je pense qu'une réflexion en termes de responsabilité, c'est que pour nous, on a monté le dossier avec des focus group, enquêtes, discussions, etc., cela a pris presque 1,5 an de travail avec une responsable pédagogique qui a piloté le parcours. On ne sait pas combien de temps ça va tenir. On pense que pour une année, deux années, les fonds seront encore là. Pourquoi pas ne pas laisser cette opportunité aux étudiants qui veulent en profiter ? Après, on verra. Il y a des stratégies d'ensemble, on va voir ce que le gouvernement fera face à la dette. Comme on commence un peu petit, on pense que pour l'année qui vient, on pense gérer avec les effectifs actuels et que dans l'ensemble de l'organisation de l'école urbaine, ça va tenir. Si vraiment l'apprentissage se stabilise et s'il y a une attractivité, cela va demander une vraie réflexion organisationnelle, si on peut grandir ou pas, si on a la capacité, quelle est la stratégie RH qui va avec. Pour l'instant, on part petit et on peut garantir ça.

Sébastien PIMONT

S'agissant de l'alternance, il y a vraiment un travail effectué. Il y a des rentrées d'argent, si tant est qu'on soit capable de les évaluer. Dans les autres établissements, on incite, par exemple, les écoles qui en ont la faculté à créer des formations en alternance : puisque cela crée des revenus, vous pouvez avoir des

postes supplémentaires. À Sciences Po, on est encore en train d'évaluer. Il est certain qu'à long terme, il ne sera pas possible de s'occuper du nombre d'alternants, car c'est une charge importante dans les écoles à effectif constant. Il faudra organiser les choses. Je ne doute pas que ce sera fait. Ensuite, cela ne va rien coûter aux étudiants, car précisément, en 2 ans, ils sont dispensés. On a fait un benchmark pour regarder si d'autres universités, qui sont comparables, faisaient cela dans les formations juridiques. C'est le cas. Pendant 2 ans, il n'y aura pas de frais de scolarité demandés aux étudiants en alternance. Pour revenir sur ce que disait Florence, on s'est demandé à quoi sert l'alternance à Sciences Po. Quel est l'intérêt ? L'insertion professionnelle de nos étudiants et étudiantes est plutôt bonne. Il nous est apparu que pour un certain nombre d'étudiants et étudiantes, pour ne pas dire tous et toutes, il y a aussi une question d'autonomie : avec des revenus, on est autonome. L'apprentissage représente une possible autonomie qui nous a semblé entrer pleinement dans notre projet pédagogique, au-delà de l'insertion professionnelle. C'est aussi un élément qui a retenu notre attention quand on a discuté. Enfin, Monsieur le Président, pour le master droit public économique, on y a songé, mais cela rejoint la discussion avec Florence, nous voulions partir petit pour assumer et, en quelque sorte, faire un test de solidité et ensuite, pourquoi pas le droit public économique, c'est tout à fait cohérent. Il faut voir si on a des étudiants et étudiantes intéressés. C'est un petit effectif, on n'a pas plus de 20 étudiants en général. On ne s'interdit pas la possibilité d'élargir, mais on a voulu faire quelque chose de limité pour mesurer si nous étions capables de l'assumer et si cela intéressait véritablement les directions juridiques.

Raphaël CHARPENTIER

Anne Solenne, tu voulais compléter.

Anne Solenne DE ROUX

Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est dit. Vos questions sont très pertinentes. Les présentations faites ce matin correspondent à la mise en œuvre de la stratégie adoptée jusqu'ici par Sciences Po visant à ce que l'apprentissage soit proposé au sein de chacune des écoles. C'est désormais le cas sauf au sein de l'école de la recherche, pour des raisons qu'on peut entendre, compte tenu de la spécificité de son projet. Depuis 2003, date de l'ouverture des premiers cursus en apprentissage à Sciences Po au sein du master RH on a multiplié par 8 les effectifs étudiants en apprentissage. C'est une croissance très importante, qui était souhaitée et qui est aussi liée au fait que les quotas ont été levés en 2019. Avant 2019, il y avait un nombre limité d'apprentis. En 2019, le plafond a sauté. Cela s'est accompagné d'un certain nombre de mesures gouvernementales fortes pour inciter à développer l'apprentissage au sein de l'enseignement supérieur. À Sciences Po, on a reçu un nombre croissant d'offres extrêmement intéressantes et adaptées aux profils de nos étudiants, ce n'était pas toujours le cas par le passé. C'est un vaste mouvement qui va au-delà des aspects financiers qu'on a essayé d'accompagner. Tout le monde est néanmoins bien conscient qu'il peut y avoir des évolutions dans les mois à venir. Il faut qu'on soit capable d'y faire face sans pénaliser l'institution, en prenant en compte les implications pédagogiques et professionnelles qui pourront en découler, ainsi que et les implications financières et budgétaires. L'idée n'est pas de donner de grands coups de barre, ni dans un sens ni dans l'autre, mais d'accompagner d'éventuelles évolutions, sans raisonner uniquement d'un point de vue financier. On ne va pas dire que les éléments financiers ne sont pas importants, mais Sciences Po ne se finance pas grâce à l'apprentissage, comme ça peut être le cas pour d'autres établissements d'enseignement supérieur privés. Il y a des questions d'insertion professionnelle importantes, mais avec beaucoup de nuances, car on dit que c'est un tremplin, mais on sait aussi qu'il faut apporter quelques nuances à l'analyse que l'on fait de l'apprentissage. La proportion de boursiers parmi les apprentis, dans certaines écoles, est en deçà de la proportion de boursiers au sein de Sciences Po. Il faut aussi rentrer dans la granularité pour regarder le niveau moyen de rémunération il faut regarder le 2^e emploi pour voir si ce tremplin était vraiment efficace, cela peut être intéressant en termes de progression de carrière. la question RH pour l'avoir gérée de près, se pose dans certaines écoles. Un étudiant en apprentissage, c'est un accompagnement pédagogique important de la part de l'institution. Au sein de l'école urbaine, comme il y a une expérience des parcours en apprentissage, ce n'est pas non plus une nouveauté. En tout cas, c'est quelque chose qu'on regarde de près. Ce sera aussi le fruit d'une direction et d'arbitrages qui seront pris par la future direction générale, en lien avec les écoles.

VI. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Anne Solenne, je vous rends la parole pour nous parler de la rentrée.

Anne Solenne DE ROUX

La direction de l'engagement et la direction de la vie étudiante sont aussi là pour compléter, car on a travaillé de concert pour préparer cette rentrée, pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions. Nous avons eu une semaine de prérentrée sur le campus de Paris et sur l'ensemble des campus au collège universitaire qui s'est déroulée de manière sereine, j'ose prononcer le terme « joyeux », à Paris et sur les campus. Les étudiants et les équipes avaient le sourire. Il y a eu un formidable festival organisé par le BDEH, Quintessence, avec l'appui de la direction de la vie étudiante. Cela a donné la tonalité de cette rentrée. Il faisait très beau. Les étudiants étaient nombreux, 3 100 étudiants, on parlait plusieurs langues, il y avait de la musique, un certain nombre d'activités proposéesc'était important pour nous de montrer et de voir qu'une rentrée à Sciences Po pouvait se dérouler comme les entrées précédentes, avec une vie étudiante qui prend différentes formes. C'était aussi important pour les étudiants d'être accueillis de cette manière. Les cours ont démarré le 2 septembre comme prévention, avec les mêmes jauges que les années passées. Pour l'immense majorité, les cours prévus se sont déroulés, de temps en temps, un désistement de dernière minute, car un enseignant a eu une opportunité professionnelle qui s'est dégagée, mais cela reste très anecdotique. Les cours ont bien démarré. Je répète souvent que les écoles disent que c'est une des meilleures entrées depuis 2 ou 3 ans, je pense juste que c'est le contraste par rapport au semestre dernier qui joue. C'est une rentrée qui s'est déroulée dans des conditions normales et sereines, c'était rassurant pour tout le monde. Je n'ai pas grand-chose de plus à dire.

Pierre CATALAN

Un point sur les formations proposées dans cette semaine de prérentrée. Les campus de Poitiers, Le Havre et Reims ont accueilli une première expérimentation de sensibilisation à la prévention et à la résolution des conflits interpersonnels pour les étudiants de 2^e année avec une formation programmée au semestre d'automne, sur la base du volontariat et de la candidature des étudiants, pour former des médiateurs pairs sur ces campus de 2^e, mais aussi de première année, voire suivie d'année en année. L'objectif, c'est de monter en charge sur l'ensemble des campus et sur l'ensemble des étudiants du collège universitaire, au moins dans un premier temps, dans les années à venir. Les étudiants qui sont élus par leurs pairs comme représentants étudiants suivront également une sensibilisation à l'altérité par Benjamin ABTAN qui a déjà été organisée à Menton et qui s'est très bien déroulée. Concernant la sensibilisation à la prévention et gestion de conflits, ce qui est intéressant, c'est que la plupart des retours qui nous sont faits par les formateurs, c'est que les étudiants parlent de problématiques de fiabilité dans les travaux de groupe, de vie en colocation, de tout un tas de situations qui nous donnent à réfléchir sur l'utilité des outils qu'on leur donne, au-delà de l'actualité de l'année dernière, pour qu'ils passent une vie étudiante sur un campus où, en général, ils sont déracinés, la plus sereine possible pendant 2 ans. Lorsqu'on analysera les impacts de ces formations, il ne faudra pas le regarder sous le prisme des difficultés du semestre de printemps 2023-2024, mais comme quelque chose qui sert, alors qu'on a une vie étudiante dans un campus extrêmement riche, peut être extrêmement intense, avec peu d'équilibre vie personnelle/vie étudiante, dans la mesure où, notamment dans les campus en région, tout le monde est déraciné. C'est un atout assez important.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. J'en profite pour saluer l'arrivée en ligne des responsables de la vie étudiante sur les campus. Nous aurons l'occasion de parler dans quelques minutes de ces questions. Sur cette rentrée qui s'est bien passée, ce dont nous nous réjouissons collectivement, est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Non.

VII. POINT D'INFORMATION RELATIF À L'ÉVOLUTION DU CRITÈRE DE RURALITÉ POUR LA SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DISPOSITIF CEP

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons donc passer au point suivant dans l'ordre du jour. Je laisse la parole à Karine AURÉLIA.

Karine AURÉLIA

Le conseil de l'institut a validé le 2 juillet dernier une modification des critères de sélection des établissements d'enseignement secondaire avec un focus particulier sur les critères de ruralité. Nous souhaitons vous présenter cette modification aujourd'hui. Cette révision vise à mieux comprendre les réalités sociales et territoriales des élèves des établissements qui sont situés dans des zones périurbaines et urbaines. Pour rappel, en 2021, nous avons refondu le dispositif CEP avec plusieurs objectifs, à savoir utiliser des critères statistiques nationaux qui étaient appliqués à l'échelle académique, sans exclure aucune région, tout en prenant en compte le contexte social et territorial. Nous avons également l'objectif de cibler la diversité des difficultés sociales en intégrant à la fois des établissements urbains et des zones rurales éloignées, et également de favoriser les élèves boursiers, sans pour autant exclure ceux qui le deviendront dans l'enseignement supérieur et éviter la concurrence d'autres dispositifs d'égalité des chances pour avoir une couverture territoriale. Pour rappel, les critères de sélection sont basés sur des données ministérielles et sur la grille de la DEPP, la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance. Ces critères ont évolué en 2022 et en 2024 pour intégrer davantage des établissements ruraux et répondre également aux spécificités des lycées ultramarins. Les établissements doivent remplir au moins un des critères suivants : soit compter parmi les 20 % de lycées qui accueillent la plus grande part des élèves de milieux défavorisés, ou accueillir plus de 50 % d'élèves qui sont issus de collèges REP et REP+, ou accueillir plus de 25 % de boursiers, avec un indice de position sociale inférieur à la moyenne académique et être situé en zone rurale ou ultramarine selon la typologie des communes de la DEPP. C'est très technique. Nous avons constaté que ce critère ne permet pas de prendre en compte certains établissements qui sont situés en zone urbaine, mais qui accueillent une majorité d'élèves issus de communes rurales. On prend l'exemple du lycée Raoul Follereau de Nevers, conventionné en 2013. Il est situé dans une zone urbaine, mais il doit sortir du dispositif l'année prochaine en 2025. Il accueille une majorité d'élèves issus de communes rurales et présente des indicateurs sociaux et économiques très fragiles. Il compte un taux de boursiers de près de 30 %. Son indice de position sociale est inférieur à la moyenne académique. Selon les critères adoptés en 2021, ce lycée devait sortir du dispositif. Ce n'est pas un cas isolé, nous avons constaté d'autres établissements qui sont dans la même situation dans les académies comme Dijon, Grenoble, Reims, Lille ou encore la Normandie qui rencontrent des situations similaires. Nous avons un lycée candidat en 2021, le lycée Marcel Gimond d'Aubenas, qui présentait la même situation. C'est pourquoi, en cohérence avec la nouvelle définition de la ruralité qui a été adoptée par la DEPP, nous avons proposé d'ajuster le critère de ruralité. La nouvelle typologie DEPP s'attache désormais à la densité de population et définit certaines villes comme urbaines ; pourtant ces villes sont ruralisées, désindustrialisées, comme Cholet, Nevers, ou Doullens. Nous intégrons désormais le pourcentage d'élèves issus de communes rurales, mais on le croise avec des indicateurs comme le taux de boursiers et l'indice de position sociale des établissements. Avec cette modification, cette évolution s'applique non seulement aux lycées qui sont en transition et qui doivent sortir du dispositif en 2025, mais elle permettra aux établissements candidats dans les futurs appels à manifestation d'intérêt de pouvoir également remplir ce critère. Je vous remercie de votre attention, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup pour cette évolution bienvenue. Je cède la parole à Monsieur ARSAC.

Nathan ARSAC

Il y a un élément dans la présentation qui est d'autant plus bienvenu, c'est cette politique volontariste explicite en faveur des élèves boursiers de l'enseignement secondaire et au-delà, du supérieur pour élargir. C'est quelque chose qui est très positif pour l'institution que d'aller chercher de nouveaux publics. On a beaucoup reproché au cours de ce dernier semestre à Sciences Po son ouverture à l'international dans les médias, peut-être qu'on lui reprochera un peu moins son ouverture vers le centre. À l'union étudiante, on s'en réjouit. Je voulais savoir si des établissements avaient déjà été approchés ou pointés du doigt comme respectant les critères pour devenir des établissements du dispositif CEP. Quel est le calendrier pour ces nouveaux changements et l'intégration de plus d'établissements ?

Karine AURÉLIA

Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt cette année. 12 nouveaux lycées entrent dans le dispositif. Nous sommes passés de 106 lycées en 2021 à 198 en 2023. Nous sommes aujourd'hui à 210 lycées. 15 lycées vont sortir du dispositif l'année prochaine, ce qui permettra donc à d'autres lycées de candidater. Nous nous attacherons aux critères qui ont été définis.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Nous sommes heureux de cette évolution.

VIII. BILAN DE LA VIE ÉTUDIANTE 2023-2024

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons passer au dernier point de notre ordre du jour qui était particulièrement dense pour ce conseil de rentrée, avec le bilan de la vie étudiante de l'an dernier. Je laisse la parole à Baptiste.

Baptiste VIVIEN

En introduction, quelques mots pour résumer cette année qui s'est écoulée, comme je l'ai mis en exergue dans ce bilan, 2023/ 2024, ce sont 364 objets associatifs et initiatives, près de 1 000 responsables associatifs, étudiants et étudiantes, plus de 40 000 € de budget pour 90 sessions de formation à destination de ces responsables près de 400 000 € d'accompagnement et financement de projet et plus de 3 100 activités ou événements réalisés sur l'ensemble des campus. Si je n'avais pas plus de temps, je pourrais presque m'arrêter ici. Je vais essayer de rentrer plus dans le détail. D'abord, un panorama général. Si c'était à prouver, tout est dit, la vitalité de la vie associative ne se dément pas encore cette année. C'est un dynamisme qui se vérifie sur chaque campus, tant par le nombre de porteurs de projets que par le nombre d'activités réalisées. Concernant les domaines d'action de nos associations, il n'y a pas de surprise, on a toujours un grand investissement dans les domaines de l'art, de la culture, des loisirs. On peut souligner une constante en matière de forte capacité à se mobiliser sur les thématiques qui sont en lien avec l'actualité. Dans la droite ligne de l'an dernier, on note un fort investissement dans des causes autour des thématiques de solidarité, de questions humanitaires ou de santé et cette année, plus particulièrement, la défense des droits et la lutte contre les discriminations se sont taillées une bonne part des engagements associatifs. Côté profil de nos étudiants responsables associatifs, on dénombre toujours cette année un millier d'étudiants et étudiantes en responsabilité dans les associations. Les étudiantes demeurent plus nombreuses que les étudiants à des postes de responsabilité, elles représentent 63 %. À noter qu'elles sont 67 %, c'est-à-dire 7 points de plus que l'an dernier à occuper la présidence dans les associations permanentes et reconnues. Pour mémoire, les étudiantes représentaient, je crois, 64 % de la cohorte l'année dernière. On observe aussi une légère hausse du nombre de responsables issus du collège universitaire, 64 % contre 60 % l'an dernier. 95 % de ces étudiants issus du collège sont issus des 2^e années. Les masterants sont issus, pour 57 % d'entre eux, de M1 Côté associations reconnues et permanentes, vous connaissez le dispositif, je le présente à chaque session, je ne vais pas y revenir, mais il y a un grand dynamisme également. Tout à l'heure, je présentais les nouvelles demandes de reconnaissance, je vous le disais : 152 associations possédaient le statut d'association reconnue contre 124 l'année précédente. Côté permanentes, une grande stabilité, on avait 39 associations l'année dernière, on est à 37 cette année, pour une raison essentielle, vous savez que les 4 associations de l'EMI ont fusionné en une seule association qui est devenue l'EMI Society. Il y a un petit nouveau cette année, c'est le MEDMUN à Menton. Côté financement et côté dotation de ces permanentes, on a noté une légère baisse à hauteur de 15 000 €, mais le montant demeure sensiblement le même, toujours au-delà des 300 000 €. Cette petite différence réside principalement dans une variation qui est liée chaque année aux dotations exceptionnelles qui diffèrent en fonction des besoins de ces associations. Parfois, c'est une association qui est un peu en difficulté parce qu'elle a perdu un partenaire, parfois, c'est une association qui a besoin d'un coup de pouce pour un gala. Vous connaissez bien les mécanismes désormais. Donc, c'est vraiment pour un budget sensiblement identique chaque année. Côté initiative étudiante, deux campagnes annuelles, vous connaissez : une en début de chaque semestre, liberté de projet, seul ou à plusieurs, sans nécessité de se constituer en association loi 1901. Le dispositif est désormais bien en place, reconnu, il continue de confirmer son ancrage et sa pertinence dans le paysage étudiant sur l'ensemble des campus. Cette année, le nombre de projets est sensiblement proche de l'année passée. En revanche, le nombre de projets sélectionnés à l'issue des 2 campagnes était clairement en hausse, plus de 20 %. On dénombrait au cours du 2^d semestre, le semestre de printemps, 175 initiatives en activité contre 146 l'année précédente. C'est un intérêt qui se manifeste aussi du côté des votants, puisqu'on a atteint encore un niveau record de votants l'année dernière, avec 6 288 étudiants qui ont pris part au vote au premier semestre. C'est un succès qui, encore une fois, ne se dément pas et puis qui reviendra très tôt, puisque dès le prochain Conseil, j'aurai le plaisir de vous présenter la nouvelle mouture des initiatives pour cette rentrée. Côté ressources globales des associations, nos associations puisent leurs principales ressources dans les contributions volontaires de nos étudiants et étudiantes. Ils

peuvent néanmoins s'appuyer sur un dispositif bien solide à Sciences Po, de 3 types : le premier, les dotations pour les permanentes que je viens de présenter, le second, le FIA qui est le fonds d'intervention associative qui permet d'accompagner les projets à hauteur de 500 € maximum sur chaque campus. Pour l'année qui vient de s'écouler, 144 FIA ont été distribuées contre 105 l'an passé, pour un montant total de plus de 50 000 €. On observe que ce dispositif est tout particulièrement prisé des associations qui organisent des événements festifs via sa version FIA Sécurité, qui avait été intégrée au règlement de la vie étudiante lors des modifications en 2021. Dans ce cas, il n'y a pas de plafond. Cette année, 19 associations ont ainsi pu bénéficier de ce FIA Sécurité pour les accompagner dans la prise en charge d'un recours à la protection civile, un poste de secours, le tout pour un montant approchant les 15 000 €. Enfin le troisième, bien connu de notre commission de la vie étudiante, les subventions CVE, le nombre de demandes reste stable, 17 cette année, 18 l'année dernière, pour un montant approchant 35 000 € d'attribution. C'était 39 l'année dernière, donc une légère baisse qui n'est pas liée à un manque de générosité de notre Commission, mais plutôt à une forme d'apprentissage de nos associations, qu'on retrouve aussi souvent les années suivantes et qui commencent à mieux monter leurs projets, à comprendre aussi que Sciences Po ne peut pas toujours subvenir à leurs besoins et qui font appel aussi à des partenaires. Je pense que la Commission fait vraiment œuvre de pédagogie à cet égard. C'est un budget qui est à peu près identique. Pour les activités et les événements étudiants, je l'ai dit en exergue, plus de 3100 événements réalisés. Souvent on parle d'événements, mais ce sont toutes sortes d'activités, ça peut être des réunions associatives. Néanmoins, 3 100 événements sur 26 semaines sur 7 campus, c'est beaucoup. On le doit notamment à celles et ceux qui sont présents en Zoom, nos collègues en région. Ce serait très difficile de vous faire une présentation du travail qui a été réalisé. C'est assez titanesque, n'ayons pas peur des mots. On a essayé d'être le plus exhaustif possible en vous détaillant les projets sur l'ensemble de l'année, tout ce qui a pu être fait et mis en avant sur les campus. Vous retrouverez ça sur le document qui vous a été transmis de la page 29 à la page 47. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais vraiment, je voudrais rapidement leur donner la parole, pour que chacun de mes collègues puisse présenter quelque chose qu'il souhaite mettre en lumière, et se mettre eux-mêmes en lumière. Je vais donner dans l'ordre de l'écran la parole. Anne-Hélène pour Menton.

Anne Hélène LECOMTE

J'ai prévu de parler de divers événements à Menton. L'année a été riche sur le campus de Menton, notamment plusieurs semaines thématiques, séance Mer et société, en lien avec le débat public organisé par la CNDP en région méditerranéenne, une semaine de sensibilisation aux enjeux de la lutte contre la mafia, par l'association Tulipe, les gros événements du campus, le MedMun, qui a réuni 450 participants, dont 75 % des lycéens et puis, l'événement de l'association Babel, qui est soutenu souvent par la DDE, qui initie à la recherche les étudiants. Cette année, ils ont mobilisé 15 étudiants sur un projet de terrain à Chypre. Nous avons eu pour la restitution de colloque, la restitution des travaux en avril, la présence de son excellence le président de la République de Chypre sur le campus, mais aussi de nombreuses conférences sur les thématiques régionales.

Baptiste VIVIEN

Merci beaucoup. Je sais que c'est frustrant de ne pas pouvoir dire tout ce que vous avez fait. Anne, pour le campus du Havre.

Anne PETIT

Comme présenté par Baptiste dans le bilan, 128 événements étaient organisés entre août 2023 et mai 2024 au Havre, ce qui fait en moyenne 5 événements par semaine. Le Havre a aussi des étudiants et étudiantes très actifs pour un petit campus de 350 étudiants. De nouvelles initiatives voient le jour chaque année, une nouvelle association a été reconnue, le Feminist chapter, de très beaux événements annuels s'installent durablement en partenariat avec la mairie du Havre, comme l'accueil des étudiants internationaux à la rentrée, l'hémicycle ou encore la Parting Ceremony ainsi qu'avec d'autres établissements d'enseignement supérieur comme la Nuit des étudiants du monde qui aura lieu en novembre pour la 3^e année consécutive. Comme sur les autres campus, la fin d'année a été un peu marquée par des blocages d'examen, des manifestations pour la première fois dans l'histoire du campus du Havre, comme l'annulation du gala de fin d'année, ce qui a un peu gâché la fête, mais les deuxièmes années ont quand même pu se dire au revoir lors d'une cérémonie qui est organisée à la mairie. Il y a plein d'espoir pour cette nouvelle année.

Baptiste VIVIEN

Merci beaucoup. Alexandra pour le campus de Nancy.

Alexandra BRUN

Merci de nous donner la parole. Encore merci à l'équipe de la direction de la vie étudiante d'être là en appui sur la vie étudiante sur les campus en région. Je rejoins le constat qui a été fait par Baptiste, une vie associative toujours extrêmement riche. J'ai décidé de mettre la lumière sur les 3 grosses associations permanentes du campus de Nancy. L'année est rythmée par des événements qui sont incontournables et qui se répètent un peu d'une année sur l'autre, chaque promotion apportant sa touche personnelle. Je vais commencer par l'intégration des nouveaux admis qui est orchestrée par les 3 associations permanentes du campus. Une semaine de rentrée durant laquelle le bureau des arts ouvre les festivités avec un vernissage des associations artistiques, suivi des olympiades organisées par le bureau des sports, pour se conclure par le traditionnel week-end d'intégration du bureau des élèves. À ce sujet, je souhaitais noter un réel changement depuis quelques années dans l'organisation des événements d'intégration qui, à mon sens, se trouvent toujours plus bienveillants et soucieux du bien-être des étudiants. Je pense que les dispositifs de Sciences Po portent vraiment leurs fruits. On s'en rend vraiment compte. Ça méritait d'être souligné. Les nombreuses autres associations se présentent lors du forum des associations un peu plus tard dans l'année, mais il n'est pas rare qu'un étudiant intègre une, deux, trois, voire davantage d'associations. Quoi qu'il en soit, la vie associative du campus de Nancy ne perd pas en attractivité. Les étudiants et étudiantes ne manquent jamais d'initiative pour perpétuer ce qu'on appelle à Nancy le Kampusgeist, qui est un peu l'esprit du campus.

Baptiste VIVIEN

Merci beaucoup. J'excuse nos collègues de Reims et de Dijon qui ne pouvaient pas être là ce matin. Je donne la parole à Clémence JAMET pour le campus de Paris.

Clémence JAMET

Je vais commencer, comme toutes collègues, par dire que ça a été une année, comme d'habitude, très dynamique au niveau des activités d'étudiantes. Je voulais signaler qu'on a une augmentation des événements et des activités étudiantes sur le campus de Paris par rapport à l'année dernière, 6 % de plus et par rapport à l'année avant le COVID, qui est un peu notre référentiel, on est à 20 % de plus d'événements et d'activités étudiantes pour arriver à un total d'activités réalisées autour de 1 100 événements sur le campus de Paris, dont une bonne moitié qui sont de vrais événements, conférences climatiques, etc., avec tous les enjeux de communication, objectifs des associations pour faire rayonner leur projet. J'ai dit ça justement pour souligner aussi quelque chose qui est important et qu'on rencontre tous, et pas seulement au niveau de la vie étudiante, c'est ce volume d'activités étudiantes, qui met vraiment aussi en exergue la difficulté de remplissage des salles de conférence sur les événements étudiants à Paris. Je pense que c'est pareil pour les centres de recherche, les écoles, la direction, toutes les personnes qui souhaitent organiser des événements. Il y a une concurrence féroce entre toutes les associations et aussi tous les acteurs de Sciences Po. On a un vrai enjeu de mobilisation de la communauté étudiante parce qu'il y a beaucoup d'activités, parfois 5 à 6 événements le même soir sur le même créneau. C'est un vrai sujet sur lequel on doit se questionner. Ensuite, 2 choses très intéressantes qui se sont passées cette année sur le campus de Paris, ce sont les élections européennes, avec Sciences Po, au niveau institutionnel, qui a mis en œuvre toute une dynamique pour faire vivre les élections à Sciences Po. Au niveau de la vie associative, on a eu un cycle de conférences où les têtes de liste candidates ont été invitées à venir donner un événement à Sciences Po, avec à chaque fois, une mise en perspective pédagogique par un chercheur. On a pu recevoir des têtes de liste, principalement des représentants de la gauche sur l'échiquier politique. On a pu faire vivre les élections européennes au sein du campus. 2e chose, je suis obligée d'en parler, ce sont les Jeux olympiques et paralympiques avec des associations qui ont aussi voulu faire vivre cet événement sur le campus, principalement une association qui a été créée il y a quelques années pour l'occasion, Sciences JOP, qui a fait un super boulot. Ils ont reçu des sportifs, il y a eu un grand village olympique qui a été organisé. Puisque Sciences Po est le lieu du débat, il y a eu aussi des conférences qui ont été organisées pour mettre en lumière les impacts et les conséquences des JO sur le plan environnemental, urbanisme, droit de l'homme, etc. Je m'arrête.

Baptiste VIVIEN

Merci et encore bravo à toutes et tous. Pour la suite, il y a aussi de nombreuses activités que nos associations organisent à l'extérieur. Comme vous le savez, l'article 17 du règlement de la vie étudiante prévoit un dispositif qui permet que nos associations déclarent en amont un événement pour qu'on puisse les accompagner de la meilleure façon qui soit. Toutes les associations ne s'en saisissent pas complètement. C'est un peu dommage parce qu'on a pu le constater, chacun pourrait le confirmer ici que, grâce à ce formulaire, on a pu rattraper un certain nombre de maladroites ou d'oublis dans l'organisation de ces moments festifs. Néanmoins, il y a quand même 165 événements qui ont été déclarés par le biais de ce formulaire l'an dernier. On note que 133 d'entre eux concernent uniquement pour les campus de Paris et de Reims. Ça s'explique un peu en partie, je pense, du fait que sur les autres campus, il y a aussi encore de nombreux moments festifs qui sont organisés dans le cadre de colocations. Nos associations n'ont pas forcément eu le réflexe de déclarer, soit parce qu'ils considèrent que ce n'est pas un événement associatif, parce qu'ils n'ont pas loué de salle, soit par manque de leur part. On fait beaucoup de pédagogie là-dessus, les uns les autres et notamment, par le biais du module 1 du socle commun de formation, ce qui me donne une excellente transition sur la formation des responsables associatifs. Vous connaissez toutes et tous ce dispositif qui est constitué à ce jour de 5 modules obligatoires de 2 heures chacun en moyenne. Il vise à outiller les responsables associatifs étudiants afin de leur offrir des conditions optimales, si possible, de pilotage au cours de leur mandat. Ce sont 90 sessions de formation qui ont été dispensées cette année, suivies par un peu plus de 1 500 étudiants. En 4 ans, on est très fier de cela, puisque le dispositif a été multiplié par 7,5 pour le nombre de sessions dispensées et par 18 pour le nombre de participants. Nous envisageons toujours de le renforcer, soit en y ajoutant un module autour de l'utilisation des données et des espaces numériques, la gestion des espaces numériques nous semble très importante. Et puis aussi parfois, peut-être plus ponctuellement sur des demandes d'associations, avec des sessions ciblées, par exemple, la prévention au secours niveau 1, PS 1. Pour finir, il y a les ateliers associatifs du campus de Paris qui, à notre grand regret cette année, n'ont pas pu se déployer comme nous l'aurions souhaité, surtout au 2d semestre, mais qui reste un objectif de notre part. Nous viserons certainement à faire une proposition de catalogue de formations outils pour nos responsables associatifs, mais aussi pour tous les autres étudiants qui le souhaiteraient, ceux qui veulent éventuellement s'engager dans des projets, mais qui ne savent pas encore ou qui ont envie d'un complément. Tout cela, pour aller vers le dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant. C'est un grand programme encore. Je remercie encore une fois tout le monde, les membres de la commission qui vont bientôt être renouvelés. Je ne sais pas si j'aurai plaisir de retrouver les mêmes. Merci en tout cas pour votre minutie à chaque fois et l'étude des dossiers et la générosité dont vous faites preuve pour chacun des projets associatifs étudiants. Merci à mes collègues de tous les campus et puis merci au Conseil qui valide très généralement la plupart des choses que nous présentons ici.

Raphaël CHARPENTIER

C'est dangereux d'insister sur notre générosité parce que ça va nous amener à revoir peut-être nos critères. Ce n'est pas la Commission qui veut réduire. Merci infiniment à Baptiste, Pierre, qui est parti, mais dont je connais tout le travail. Merci beaucoup à Anne LECOMTE, Anne-Hélène PETIT, Alexandra BRUN, Clémence JAMET d'avoir été présentes aujourd'hui parce que ce que vous faites, c'est la vie de nos étudiants, de nos campus et c'est extrêmement important. Une pensée également pour vos collègues de Reims, Dijon, Poitiers. Cette présentation n'est pas seulement un moment où on peut tous se congratuler, même si c'est important. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Nathan ARSAC

Merci à toutes les personnes de la vie étudiante des différents campus, on a rarement l'occasion de vous voir, alors que vous êtes essentiels à la vie sur les campus. Je reviens de 3^e année, il suffit d'aller quelques mois sur un ou deux campus à l'étranger pour se rendre compte qu'à Sciences Po, on est dans une situation particulière, plutôt exceptionnelle, sur la mobilisation de tous les étudiants et étudiantes et l'ensemble des démarches qui sont faites pour avoir des événements, c'est à préserver. Je sais qu'il y a des évolutions au niveau des règles de la vie étudiante, ce sont des évolutions dans l'air du temps. En termes de vigilance dans les mois à venir, je demanderai à bien accompagner la vie étudiante, à l'entraver le moins possible. Il y a eu potentiellement des histoires, mais je n'étais pas là. Je n'ai pas tout vu, je n'ai pas tout su. Maintenant, je suis de retour. À titre personnel, je vais veiller à ce qu'il y ait de l'accompagnement et pas d'entraves. Je suis certain que mes camarades feront de même. Merci.

Raphaël CHARPENTIER

Y a-t-il d'autres points à soulever ? Non. Je vous remercie toutes et tous.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Pour le dernier point, y a-t-il des questions diverses que l'on souhaite mêler à ce débat ? Non. La séance est donc levée. Bonne journée à toutes et à tous.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 h 50.